

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**Le Conseil de partenariat installé hier**

Le Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels a été installé hier en présence de responsables de huit départements ministériels. Selon El-Hadi Khaldi, ministre de tutelle, cet outil mettra en adéquation la demande exprimée par le secteur économique et les spécialités assurées par la formation professionnelle. Les secteurs concernés ont, par ailleurs, évoqué les besoins en formation et en main-d'œuvre qualifiée pour la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

F-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Rekhoukh Lakhdar, président-directeur général du groupe Cosider, président du conseil, a annoncé hier le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Pour sa part, Rachid Benaïssa, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, a expliqué que la formation est un outil incontournable pour consolider le savoir-faire dans l'outil de production du secteur. Pour le ministre, l'activité du Conseil «doit s'adapter à la réalité du terrain et aux mutations que connaît le secteur de l'agriculture pour ce qui est des besoins de formation». Amar Ghoul, ministre des Travaux publics, a annoncé, pour sa part, que 7 000 chantiers sur le territoire national dans le cadre du développement du réseau routier nécessitent une main-d'œuvre qualifiée, notamment pour ce qui est de l'entretien du réseau.

«Les programmes annoncés dans le cadre du plan quinquennal 2010/2014 exigent aussi un encadrement par une main-d'œuvre qui répondrait aux besoins de réalisation du secteur», a souligné M. Ghoul dans son intervention. Pour sa part, le ministre de l'Habitat, Nourredine Moussa, insistera sur la qualité de la for-

mation en vue d'assurer une main-d'œuvre qualifiée et précisera qu'un million huit cent mille personnes seront nécessaires pour la réalisa-

tion d'un million 200 000 logements. Les ateliers des chantiers du secteur de l'habitat sont ouverts pour assurer la formation à travers l'apprentissage, a aussi promis le ministre. Il mettra aussi l'accent sur le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur et la création de nouvelles formations pour répondre aux besoins des nouvelles technologies. Par ailleurs, les responsables du secteur ont abordé la loi d'orientation sur la

formation et l'enseignement professionnels qui encadre les activités du Conseil, et plus spécialement son chapitre 4. Ce dernier consacre la mise en place d'organes de concertation dans le but de faire participer les représentants des différents acteurs et partenaires à la définition de la politique nationale de formation ainsi qu'à l'évaluation de sa mise en œuvre.

Les missions du Conseil s'articulent autour de l'idée

d'adéquation entre la formation et les besoins du secteur économique. Il s'agit ainsi de l'adaptation des offres de formation aux besoins de l'environnement socio-économique. Des recommandations des membres de ce Conseil visent aussi à consolider le système de formation, comme il est prévu le développement des filières et des profils de formation exigés sur le marché de l'emploi. Le secteur prévoit aussi une

contribution à l'introduction de nouvelles filières qui répondent aux exigences du marché de l'emploi ainsi que l'évaluation des programmes réalisés. Le Conseil sera composé de 23 représentants des ministères, d'un représentant du Conseil consultatif de la PME-PMI comme seront aussi représentées l'Union nationale des paysans algériens, l'UGTA et les agences de soutien à l'emploi.

F-Z. B.

ALLIANCE ASSURANCES ET RENAULT LANCENT LA TOUT RISQUE + Zéro tracasserie pour l'assuré automobile

Les propriétaires de nouveaux véhicules de marque Renault pourront désormais souscrire l'assurance automobile la Tout Risque + de la compagnie Alliance Assurances. En cas d'accident, l'assureur et le réparateur prendront en charge directement le véhicule, sans faire subir à l'assuré les tracasseries administratives et financières.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Lancé officiellement hier, ce produit est le fruit d'un partenariat fructueux entre l'assureur privé et le concessionnaire automobile Renault Algérie. Finalité de ce partenariat, selon le P-dg d'Alliance Assurances, Hassen Khelifati, et le DG de Renault Algérie, Stéphane Galoustian, la simplification des procédures pour la clientèle. Ainsi, le propriétaire d'un véhicule Renault, neuf ou de moins de deux ans, pourra souscrire une assurance automobile Tout Risque +, selon la valeur du véhicule et sans surplus de prime. En cas d'accident, le véhicule de la marque est directement pris en charge par l'assureur et transporté jusqu'au garage de réparation ou atelier Renault. Les procédures de déclaration et d'expertise, en moins de 24 heures, sont également prises en charge par Alliance Assurances, ainsi que le remboursement des frais réels de la réparation.

Selon ses promoteurs, ce produit libère l'assuré du paiement de frais financiers, lui évite de subir des contraintes administratives et une perte de temps. De même que l'assureur et le concessionnaire ont mis en place des mécanismes d'arbitrage en cas de litige. Ce produit est déjà opérationnel, puisque 303

contrats ont été souscrits à l'heure actuelle. Néanmoins, il ne sera élargi aux véhicules de plus de 2 ans qu'en fonction de l'évolution et du rapport sinistres/ primes. Voire, que ce produit soit proposé aux clients d'autres marques automobiles, des discussions étant enclenchées avec des concessionnaires intéressés. Et en attendant également qu'Alliance Assurances, qui compte 120 000 assurés automobiles et enregistre une progression de 27% en matière de couverture des risques simples, mette en place une plateforme de

gestion des sinistres intégrés, d'ici quelques semaines, selon M. Khelifati. Cela même si le taux de fraude est «minime», moins de 1%, dira le P-dg d'Alliance Assurances. Voire, que l'assureur lance «incessamment» un autre service, le véhicule de remplacement, en cours de maturation et collaboration avec Assistance Touring. De même, Alliance Assurances lance un autre partenariat avec les réparateurs de bris de glace, en prenant en charge directement les procédures d'expertise et réparation.

C. B.

INDEMNISATION EN CAS D'ÉMEUTES POPULAIRES**Alliance Assurances souhaite élargir la garantie aux particuliers**

La compagnie Alliance Assurances souhaite élargir la garantie supplémentaire EMP (émeute ou mouvement populaire) aux véhicules et patrimoines immobiliers particuliers. Un dossier en ce sens devrait être soumis au ministère des Finances, selon le P-dg de la compagnie. La garantie d'assurance EMP n'est pas incluse dans un contrat d'assurance de base. Elle est souscrite par les professionnels, dans le cadre des contrats incendie notamment. A ce propos, Hassen Khelifati a indiqué que

le travail d'expertise des biens économiques et administratifs détruits lors des récentes émeutes populaires se poursuit. Selon une première estimation, le montant de l'indemnisation des biens assurés chez Alliance Assurances représente 600 millions de dinars, dont seulement 60 millions de dinars à la charge de l'assureur et le reste dans le cadre de la réassurance. Un montant qui dépasse les 3 milliards de dinars pour l'ensemble des assureurs nationaux.

C. B.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE**Accès gratuit pour les Algériens aux fonds documentaires américains**

D'importants fonds documentaires sont mis à la disposition des chercheurs algériens à travers «Maghreb Digital Library», une bibliothèque virtuelle accessible à partir de n'importe quel ordinateur connecté à internet. Le système, monté en collaboration avec les Américains de l'US Civilian & Development Foundation» (CRDF), permettra au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique d'économiser d'importantes sommes d'argent en négociant des abonnements groupés pour l'ensemble des établissements sous sa tutelle.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Dans son allocution donnée hier à l'ouverture de la cérémonie de lancement de cette «Bibliothèque maghrébine numérique», l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger a précisé que le projet vient plutôt

honoré un engagement du président Obama, lequel, rappellera-t-il, avait annoncé — une année après son fameux discours du Caire — un plan de coopération pour relancer les relations avec le monde arabe. Une coopération élargie à plusieurs

domaines d'activité comme l'éducation, la science, la technologie et la santé. «Le lancement de cette bibliothèque numérique est la concrétisation de l'un des aspects de ce plan. Le «nouveau départ», dont parle le président Obama dans son discours du Caire, n'est pas de la langue de bois, mais reflète sérieusement son engagement à scruter de nouveaux canaux de coopération avec les communautés musulmanes à travers le monde», dira-t-il tout en exprimant sa «joie de voir l'Algérie bénéficier de cette nouvelle politique». Ce faisant, la Bibliothèque maghrébine numé-

rique, concrétisée en vertu de l'accord de coopération sur les sciences et la technologie signé en 2006 entre les gouvernements des deux pays, et qui permet dans un premier temps l'accès gratuit à quatre millions d'articles, constitue une aubaine pour les scientifiques algériens qui peuvent, non seulement consulter en temps réel la documentation mise en ligne, mais aussi publier leurs travaux et se mesurer à leurs concurrents étrangers. Cette plateforme donnera ainsi une dimension plus grande au système national de documentation en ligne (SNDL), opérationnel depuis juillet dernier. Cet outil mis au point par le Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (Cerist) offre déjà à la communauté scientifique l'avantage de consulter des contenus mis en ligne par 36 éditeurs parmi les leaders de l'édition scientifique (Cairn, ScienceDirect, Springer, Cambridge Science pour ne citer que ceux-là), au même titre que les chercheurs et étudiants des pays les plus avancés dans ce domaine. Grâce à ce système, le département de la recherche scientifique pourra négocier des abonnements

groupés pour l'ensemble des établissements sous sa tutelle. A titre d'exemple, l'abonnement auprès d'un seul fournisseur comme ScienceDirect coûte à un établissement la bagatelle de 700 millions de centimes l'année. Or, le SNDL liant 87 institutions relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (36 universités, 15 centres universitaires, 16 écoles nationales supérieures, 5 écoles normales supérieures...), permet de réaliser des économies importantes d'argent. Et à travers la Bibliothèque maghrébine numérique, lancée hier, ce département aura l'opportunité de négocier d'autres abonnements auprès d'éditeurs américains. En ce sens que le ministre chargé du secteur présent également à la cérémonie de lancement dudit portail a prôné un changement des mentalités car, avancera-t-il, cet outil technologique révolutionnera les modes de recherche habituels. Précisons que c'est l'Etat qui prend en charge ces abonnements et que l'accès est gratuit pour les usagers algériens, moyennant un code que fournit chaque établissement à ses chercheurs.

L. H.

ALGÉRIE TÉLÉCOM**Le nouveau SG du syndicat d'entreprise installé aujourd'hui**

Le nouveau et premier secrétaire général du syndicat d'entreprise de l'opérateur historique des télécommunications, Algérie Télécom, M. Zamoum Zineddine, sera installé officiellement aujourd'hui, lors d'une cérémonie au siège de la direction générale à Mohammadia. Seront présents à cet événement le premier responsable et des cadres de l'entreprise ainsi que des représentants de la Fédération des postes et télécommunications (UGTA), dont son secrétaire général, M. Tchoulak Mohamed. Il est à noter que l'élection de M. Zamoum à la tête du syndicat d'entre-

prise a eu lieu le 12 janvier dernier, lors d'une conférence tenue à Khenchela. Le nouveau bureau du syndicat d'entreprise d'Algérie Télécom est composé de neuf membres représentant les quatre régions du pays. Il est à rappeler que depuis ses assises qui ont eu lieu en mars 2010, la Fédération des postes et télécommunications s'est engagée dans un processus de restructuration des syndicats d'entreprise. Ainsi, après Algérie Télécom, ce sera au tour des travailleurs des entreprises Algérie Poste et Mobilis d'élire leurs représentants syndicaux.

A. Bettache